

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 20/11/00
N° DE DEPOT : 19054
R.C.S. LYON : 330 631 433
N° DE GESTION: 84 B 01389

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
3 H DISTRIBUTION

35EME REGIMENT D AVIAT
69500 BRON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

3H DISTRIBUTION
S.A. au capital de 3.000.000 Francs
SIEGE SOCIAL : Z.A.C. du Chêne Rue du 35ème Régiment d'Aviation
69500 - BRON
330 631 433 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2000

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 1999

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 26 Juin 2000 à 14 heures les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la société CANON FRANCE - 17, Quai du Président Paul Doumer - 92414 - COURBEVOIE, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel PARENTY, président du conseil d'administration.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : M. DUMAS

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 39.999 actions sur les 40.000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société

- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1999
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

-
- nomination d'un administrateur

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

.....

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Akio ITO demeurant à 75016 - PARIS, 72, Avenue Mozart, né le 22 Novembre 1947 à YAMAGATA (Japon), en remplacement de Monsieur Guy JARDRIX, administrateur démissionnaire.

Monsieur Akio ITO exercera ses fonctions jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit jusqu' à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2005.

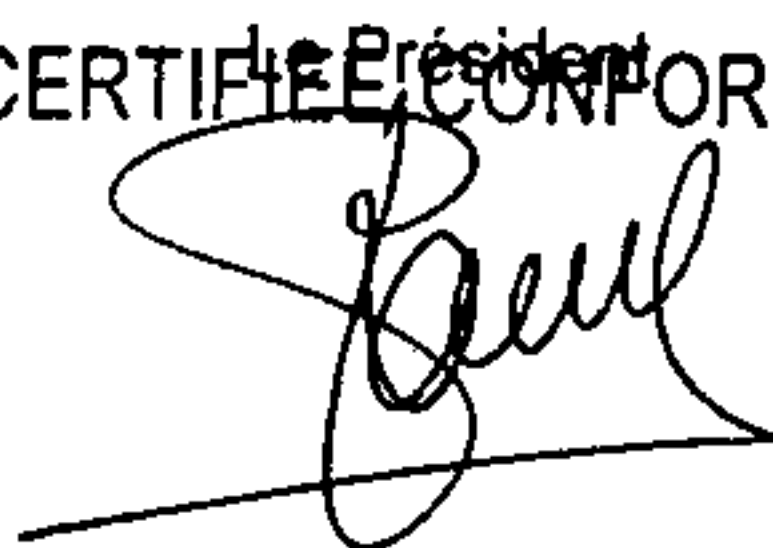
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Akio ITO a déclaré accepter ses fonctions.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président


Les Scrutateurs

Le Secrétaire